



-COLLOQUE-

**Les étudiants étrangers
en France**

30 novembre - 1^{er} décembre 2006
Reims Management School - Campus 2
Reims - France

Observatoire national de la Vie Etudiante (OVE)
6-8 rue Jean Calvin
BP 49 - 75222 PARIS cedex 05

<http://www.ove-national.education.fr>
ove@cnous.fr



Sommaire



Introduction.....page 3 à 4



Evolution des politiques d'accueil.....page 5 à 10



Accueil et intégration.....page 11 à 16



Conditions de vie.....page 17 à 22



Projets d'avenir.....page 23 à 28



Conclusion.....page 29 à 31



Introduction



Le colloque sur « **Les Étudiants Etrangers en France** » s'est tenu à Reims les jeudi 30 novembre et vendredi 1er décembre 2006.

Au cours de la séance d'ouverture, le **Président du Conseil de l'Observatoire de la Vie Étudiante (OVE), Guillaume Houzel**, a accueilli l'ensemble des participants (représentants de collectivités locales, d'associations d'étudiants étrangers, de structures d'accueil de ces étu-

dants, chercheurs et étudiants-chercheurs, etc.). Il a également souligné l'importance et le caractère original d'un tel colloque : « *les étudiants étrangers sont de plus en plus nombreux en France, mais on ne les connaît pas très bien.* » De fait, le nombre de ces étudiants étrangers inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur français s'élève à 265 000 environ - le fruit d'une très forte croissance, à l'oeuvre depuis 1998. Or la connaissance de cette population est sujette à de nombreux angles morts, qui nécessitent de travailler sérieusement le sujet. Enfin, le colloque s'inscrit dans la foulée d'une « *importante enquête inédite* » commandée par l'OVE et dirigée par Saeed Paivandi et Ridha Ennafaa, enseignants-chercheurs à l'Université Paris-VIII - enquête dont la publication devrait intervenir courant 2007. Après avoir rappelé et souligné ces différents points, le Président du Conseil de l'OVE a cédé la parole aux trois intervenants suivants.

Jacques Meyer, Vice-Président de la région Champagne-Ardenne (en charge de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et du Sport) et membre de l'Association des Régions de France, a replacé la notion de mobilité universitaire dans sa perspective historique : par définition, l'université est internationale, les savants se lançant des défis scientifiques, les barrières entre les pays s'effaçant au nom de la connaissance. Pourtant, avec le développement du nationalisme et des guerres, ces notions ont été battues en brèche de la fin du XIX^{ème} siècle aux années 1970. Fort heureusement, depuis, la tendance s'est à nouveau inversée, notamment dans le cadre de la construction européenne (comme le prouvent les déclarations communes des Ministres européens de l'éducation à Bologne en 1999 puis à Prague en 2001, qui soulignent la nécessité d'instaurer un espace européen de l'enseignement supérieur d'ici 2010.) Jacques Meyer a ensuite expliqué quelles compétences propres revenaient à



la Région, entre celles de l'Université et celles de l'Etat. De fait, la Région vise à développer l'attractivité des territoires, les innovations technologiques et le rayonnement international de ses universités. Quoi de plus normal, dans ce cas, qu'elle s'inscrive dans une logique de coopération décentralisée (une région française est partenaire d'une région d'un autre pays), incluant la plupart du temps un volet universitaire ? En parallèle, elle accompagne des actions liées à la qualité de l'accueil, à la délivrance de bourses et d'autres avantages financiers.

Cédric Chevalier, adjoint au Maire de Reims en charge de la vie étudiante, a ensuite pris la parole pour excuser le maire et souligner les actions menées par la municipalité, en faveur du monde étudiant, depuis 2001 : projet de future Maison de l'Étudiant en centre-ville, développement de l'accueil des étudiants et associations souhaitant réfléchir lors de colloques et séminaires, création de la Mission CAARME (Centre d'animation, d'archives et de recherches sur les mouvements étudiants). Mais l'équipe municipale mène aussi, et depuis 2002, une politique particulière vis-à-vis des étudiants étrangers, avec le lancement d'une étude sur l'accueil de ces derniers, dont les conclusions ont permis la création d'un guichet unique pour réduire considérablement les démarches administratives. Il est en effet nécessaire de bien accueillir les étudiants étrangers sur le territoire français.

Ali Bencheneb, Recteur de l'Académie de Reims, a conclu cette séance d'ouverture en soulevant plusieurs questions qu'il serait nécessaire d'aborder pendant le colloque : celles de la forte mobilité internationale et de la mondialisation, de la connaissance qu'on souhaite partager, de la place de l'étudiant étranger ou des fortes disparités régionales, par exemple. Tout le parcours de l'étudiant étranger doit être examiné et interrogé, de son information préalable avant son voyage (quels débouchés pour quelles filières ?), sur les procédures à respecter, sur les structures d'accueil en place (notamment les Centres pour les Etudes en France), sur les bourses existantes (sont-elles suffisamment connues ?) à la question du retour au pays, des éventuelles difficultés de réadaptation dans son pays d'origine...

En outre, les trois intervenants ont remercié l'OVE pour avoir choisi d'organiser son colloque à Reims.



Evolution des politiques d'accueil

La mobilité internationale des étudiants et chercheurs s'impose comme une dimension importante du développement de l'enseignement supérieur depuis le début des années 1990, d'où une ouverture sans précédent, couplée à la mise en place d'une nouvelle politique visant à accroître la sélection. La France tente ainsi de préserver sa place historique sur le plan international, tout en ouvrant de nouvelles perspectives. Mais quel est réellement le sens de ces nouvelles orientations ? Et quelles conséquences ont-elles sur la composition de la population étrangère des établissements supérieurs ?



Elie Cohen, Président du Conseil national pour le développement de la mobilité internationale des étudiants, a tout d'abord souligné, en introduction, l'aspect volontariste et non-protocolaire des allocutions d'ouverture, dénotant une très forte conviction et une très forte implication de la part des trois intervenants « *institutionnels* ».

Les trois questions qu'il a soulevées lors de son intervention ont été

les suivantes : pourquoi des politiques d'accueil des étudiants étrangers ? Qui sont les acteurs concernés ? Quels points d'action constituent le corps de ces politiques ?

On relève en effet une focalisation de plus en plus grande sur ces questions. Historiquement, l'accueil des étudiants étrangers est une exigence de l'université, qui n'a pas forcément de pendant politique. Pourtant, le nombre d'étudiants en mobilité - presque 270 000 en France, quelques 2,5 millions dans le monde - impose d'associer cette mobilité non plus à une initiative individuelle, mais à une stratégie plus générale, mieux gérée, et donc plus institutionnelle.

Le passage à la société de la connaissance, que tout un chacun appelle de ses vœux, porte en elle quatre implications : tout d'abord, la recherche doit faire l'objet d'un investissement collectif, public, organisé et systématique ; ensuite, les ressources humaines doivent être développées. La mobilité des personnes constitue également un point important, tant au niveau des études qu'à celui de la recherche et de l'enseignement. Enfin, elle implique la création de véritables marchés internationaux du travail qualifié (enseignants, ingénieurs, etc.)

De nombreux observateurs craignent que la logique du marché prenne le dessus sur une logique de mobilité proprement décidée par l'uni-



versité : puisque les entreprises multinationales recrutent dans le bassin d'emploi de chaque pays d'implantation, une formation idoine, « orientée » selon des logiques industrielles, constituerait un risque incontournable. Or c'est une crainte illusoire, dans la mesure où même dans les « grands pays », les grandes universités restent majoritairement financées par les deniers publics, ce qui limite la pénétration



des « catégories marchandes » au sein des filières de formation. La chaîne de l'accueil implique de nombreux acteurs : l'Etat (ministères de l'Education nationale et des Affaires étrangères), les collectivités territoriales et les établissements eux-mêmes, par exemple. Cette diversité nécessite de bien penser la coordination de tous ces acteurs, et d'envisager des formes de régulation équitables, pour gérer cela.

On peut relever plusieurs « ingrédients majeurs », regroupés en trois domaines privilégiés :

- rénovation de notre offre de formation et de recherche (les établissements jouant un rôle crucial à ce niveau), sans laquelle tous les autres efforts ne serviraient à rien ;
- refonte des procédures administratives, ensuite, avec l'exemple des CEF, qui ne sont pas de nouvelles institutions, mais la jonction de deux procédures préexistantes : l'obtention d'un visa et l'inscription universitaire (les CEF permettent une meilleure transparence, et incarnent justement cette volonté de meilleure coordination, puisqu'ils mettent en présence trois acteurs : les établissements d'enseignement supérieur, les consulats et les étudiants eux-mêmes) ;
- développement de la pratique de l'entretien en face-à-face, enfin, qui permet à chaque individu de défendre plus facilement et plus directement son projet, et évite les blocages arbitraires.

Ainsi, comme le précise Elie Cohen, ce domaine propre est un domaine complexe, dont les enjeux et difficultés techniques sont de plus en plus importants. Pourtant, c'est aussi un domaine exemplaire, car il existe des diagnostics cohérents, des solutions envisagées (et parfois mises en place) et des acteurs visant à travailler ensemble sur ces questions.



Richard Lioger, Président de l'Université de Metz,

représente à la fois son université et la Conférence des Présidents d'Université (CPU). Il a précisé en introduction que cette dernière avait placé la question de l'accueil des étudiants étrangers au centre de ses réflexions. De manière générale, ce que les établissements craignent dans leur grande majorité, en s'inscrivant dans une coordination politique visant à développer leur attractivité au niveau international, c'est que le ministère des Affaires étrangères outrepassse les prérogatives qui lui sont données, en sélectionnant les étudiants étrangers en amont. C'est le seul point de discordance qu'on peut trouver entre l'Etat et les établissements, sur ce sujet.



Il a cité l'exemple de Constantine en Algérie : si les constats sont très bons, certaines tensions persistent, en terme de niveau de diplôme. On peut néanmoins résoudre facilement ces difficultés, si l'on se place dans une perspective de garantie des droits, de rapports gagnant-gagnant entre tous les acteurs, etc.

Puis son propos s'est concentré sur le cas de Metz et de la Lorraine, et des relations entre les politiques nationales et les politiques locales des collectivités - ces dernières étant de plus en plus sensibilisées, et donc de plus en plus présentes sur le terrain. L'étudiant étranger est considéré comme une richesse, particulièrement au niveau des doctorats : en moyenne nationale, plus de 30% des doctorants sont étrangers ; le chiffre grimpe à 50% à l'Université de Metz, avec une très forte surreprésentation des Maghrébins. Il faut donc à la fois développer la recherche en tant que telle et tout ce qui l'autorise (locaux, conditions, etc.), sans quoi certaines personnes en situation de mobilité risquent de repartir rapidement dans leur pays, voire dans un autre pays qui les accueillera mieux.

La question principale consiste en la détermination de ce que l'on va transférer comme compétences aux Universités (en l'occurrence, de Metz et de Nancy) : en premier lieu le pilotage de la recherche ; ensuite l'accueil à proprement parler. Dans le cas particulier de la Lorraine, et d'autres régions françaises partageant leurs frontières avec un ou plusieurs pays étrangers, la gestion de l'espace transfrontalier vaut aussi la peine qu'on l'envisage sérieusement. Cette question, rarement interrogée, fournirait un écho aux initiatives de plus d'une trentaine d'établissements ayant d'ores et déjà tissé des liens avec des pays situés à quelques encablures. L'espace transfrontalier est en effet à la fois un espace intégrateur, un espace de circulation des étudiants, mais il est aussi un



espace géographiquement plus proche des universités étrangères que la région parisienne, par exemple : il est plus pratique pour un étudiant allemand d'étudier à Metz qu'à Paris.

Mais si cette nécessité de construction d'espaces d'échanges est valable pour les zones transfrontalières, elle vaut également pour des pays moins proches géographiquement : cf. le cas de la Conférence des Présidents Chiliens, qui cherchait à envoyer des étudiants en France, pourvu que les universités françaises disposent de diplômes communs avec d'autres universités étrangères. Il faut bien entendu impulser ce type de développement, et soutenir les initiatives visant, par exemple, la constitution d'écoles doctorales conjointes entre la France et différents pays étrangers... avec pour corollaires évidents, là encore, l'amélioration de l'accueil des étudiants étrangers, et la question de l'intégration future de ces étudiants dans les laboratoires, les entreprises et les universités françaises.

Mariana Losada, doctorante en Science Politique, est spécialiste des politiques d'accueil des étudiants en France et en Grande-Bretagne.

Centrée sur les obstacles rencontrés par les étudiants étrangers dans leur processus d'entrée et de séjour dans le pays d'accueil, la thèse de Mariana Losada vise une analyse comparative entre le cas français et le cas britannique (deux cas comparables mais répondant à des philosophies différentes : en France, uniformité de traitement dans les politiques d'éducation et adoption des accords de Schengen ; en Grande-Bretagne, différenciation selon les étudiants et dérogation permanente (*opt-out*) vis-à-vis de l'espace Schengen). Son sujet porte uniquement sur les étudiants étrangers non-européens ayant leur résidence principale à l'étranger, et arrivés dans le pays d'accueil avec l'intention de poursuivre leurs études supérieures.

Après avoir analysé l'évolution des politiques destinées à cette population spécifique dans chacun des deux pays, elle a dressé





l'état des lieux des dispositifs d'accueil respectivement mis en place. En France, d'après elle, il n'y a pas de politique d'accueil, mais plutôt une multitude d'acteurs prenant des directions différentes. En Grande-Bretagne, en revanche, la politique d'accueil est très bien définie, homogénéisée, depuis 1999 : la suspicion règne en France, quand l'incitation prévaut outre-Manche. A l'issue de la comparaison des dispositifs d'accueil, Mariana Losada a conclu de la façon suivante : *« en dépit des stratégies d'incitation déployées ces dernières années (création d'Edufrance, bourses Eiffel, etc.), il n'y a pas eu d'amélioration substantielle en ce qui concerne l'accueil des étudiants étrangers en France. (...) une fois l'étudiant arrivé en France, il se trouve face à un système administratif très compliqué, tant sur le plan des règles et procédures qu'au niveau linguistique. »* Puis elle a donné quelques conseils pour l'avenir : *« la mobilité ne doit pas être perçue comme une fuite irrémédiable ou comme une conquête définitive des cerveaux : elle constitue une étape normale dans la circulation mondiale des compétences. »* puis *« La France s'oriente vers le modèle britannique... mais (...) augmenter les frais d'inscription sans réformer le système universitaire ne contribuera pas à l'attractivité de la France. »*

Selon elle, il vaut mieux se différencier et mettre en avant ses spécificités, plutôt que d'importer *« un modèle préconçu qui ne correspond pas à la réalité française. »*

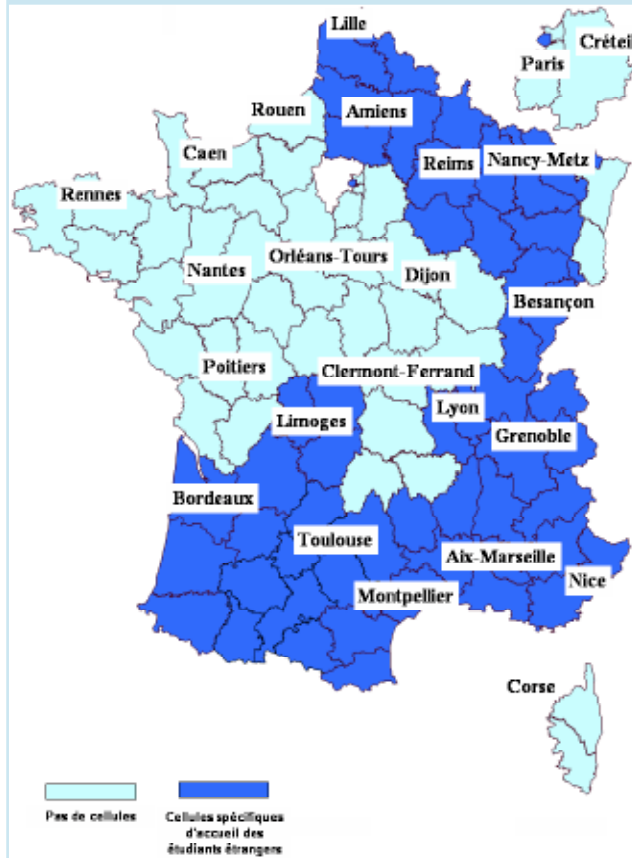


Jean-Paul Roumegas, sous-Directeur des Affaires Internationales au CNOUS rebondit sur l'expression *« chaîne de l'accueil »* utilisée par Elie Cohen. Jean-Paul Roumegas a tenu à préciser qu'il ne fallait pas avoir une vision exclusivement linéaire de cette chaîne, en raison de la multiplicité et de la complexité des acteurs, tant en France qu'à l'étranger (réseau Edufrance, par exemple.)

Au niveau des Oeuvres universitaires, il est également à noter que les CROUS ne constituent pas une entité en soi, mais une multitude d'entités travaillant en partenariat étroit avec les universités et les différents acteurs locaux. S'il n'y avait que deux choses à retenir de cette intervention, il souhaiterait que ce soit la polyvalence des CROUS (qui ne se contentent pas de loger les étudiants) et l'existence d'un processus de concertation de plus en plus formel, concrétisant des partenariats multiples sur le territoire français.

Le CNOUS dispose de deux grands volets d'action internationale : gestion des programmes de bourses (avec le ministère des Affaires étrangères ou les gouvernements étrangers) et dévelop-

Les CROUS disposant de cellules spécifiques étudiants étrangers



pement de programmes de mobilité structurés. Or le nombre d'étudiants étrangers a considérablement augmenté (moyenne de 11% de l'effectif total étudiant, mais avec des réalités très diverses selon les régions), ce qui complique la construction des programmes aussi institutionnalisés que possible. Jean-Paul Roumegas a ensuite détaillé ces programmes.

Concernant les logements, 24% du parc est réservé aux étudiants étrangers, qu'ils soient boursiers ou « individuels », c'est à dire non rattachés à un programme quelconque. Du coup, le CNOUS a développé des cellules « *logement en ville* » (promotion auprès des bailleurs privés, labellisations, question du cautionnement, etc.). D'autres initiatives naissent et se développent sur la base d'un partenariat entre les CROUS et les différents acteurs

: guichets uniques, cellules spécifiques aux étudiants étrangers, étudiants-relais, résidences internationales, organisation d'activités culturelles et aide sociale d'urgence (FSU), par exemple. Il a achevé ainsi son intervention : comment articuler un instrument de politique publique nationale avec ce foisonnement de politiques et de dynamiques reposant sur des établissements et des collectivités ? C'est en effet, selon lui, la question centrale.

Les questions du public, divisées en deux temps, ont interrogé la pertinence de l'enquête, la non-existence de statistiques fiables, les moyens financiers consacrés à cette problématique de l'accueil, les obstacles administratifs se dressant entre l'étudiant et ses études, le poids des Etats-Unis en terme de pays « visé » par les étudiants en migration, et plus particulièrement la question fondamentale de la sélection des étudiants étrangers (avec même une question soupçonnant l'existence de quotas « *occultes* »). Les intervenants ont répondu à ces très nombreuses questions, dont certaines mettaient en lumière des témoignages personnels particulièrement douloureux.



Accueil et intégration

S'intégrer dans une université étrangère, dans un pays étranger, dans une société nouvelle, nécessite une préparation minutieuse, ainsi qu'un travail d'adaptation et d'acculturation. Comment les intéressés y sont-ils "préparés", en amont avant leur départ, en aval pendant leurs premiers mois dans leur pays d'accueil ? Et qui les aide concrètement, une fois sur place ?



Saeed Paivandi, maître de conférences et chercheur au Centre de recherches sur l'enseignement supérieur (CRES) à Paris-VIII a présenté la première partie des résultats de l'enquête réalisée en 2005 sur les étudiants étrangers.

Cette enquête portait sur un échantillon de 1 715 étudiants étrangers, en mobilité réelle, inscrits dans des universités de la région parisienne et de quelques grandes villes de province.

Ces étudiants ont été « classés » en huit grandes catégories, selon leur région d'origine.

L'apprentissage initial de la langue française a été une donnée déterminante. On constate que, dans l'échantillon, 10% des étudiants avaient le français comme langue maternelle, 10% l'avaient appris dans le cadre de leur famille, 59% à l'école et 21% autrement (c'est à dire, bien souvent, via des écoles de langue étrangère). Suite à une auto-évaluation, un tiers d'entre eux estimaient avoir un niveau moyen ou faible dans cette langue, les autres estimant bien ou très bien maîtriser le français.

Pourquoi ont-ils choisi de venir en France ? En effet, pour une très grande majorité d'entre eux (82%), la France constituait leur premier choix. Leur connaissance de la langue s'est placée au premier rang des arguments utilisés pour justifier leur choix, suivie par l'intérêt culturel d'un tel voyage, puis par la valeur du diplôme français. Dans quelles dispositions arrivent-ils ? 29% d'entre eux viennent commencer leurs études, 60% les poursuivre, et 10% s'inscrivent dans le cadre d'une réorientation.

Pour observer leur expérience universitaire, les auteurs sont partis

de l'hypothèse que les étudiants en mobilité vivaient de nombreuses ruptures, en changeant d'environnement familial, académique et culturel au sens large, parfois de langue d'expression - ce qui perturbe d'autant plus la conduite de leurs études. Ainsi, les premiers mois sont majoritairement vécus comme les plus éprouvants de la scolarité à l'étranger (notamment en raison des tracas administratifs) - d'autant plus éprouvants que la culture d'origine est éloignée de la culture française. Pourtant, on constate que d'une cohorte à l'autre, au fil des années, les difficultés initiales deviennent de moins en moins infranchissable - il n'en demeure pas moins que le différentiel entre les premiers mois et la suite de la scolarité garde une incontestable pertinence. Ainsi, la fréquentation des réseaux reste souvent le seul recours des nouveaux arrivants pour obtenir de l'aide, immédiatement après leur arrivée sur le territoire français.

Dans l'ordre, les difficultés les plus souvent relevées sont le manque de temps (souvent lié à la nécessité de travailler parallèlement aux études), la difficulté à trouver des stages, la connaissance académique, les méthodes d'enseignement et les ruptures



pédagogiques, la connaissance de la langue française (les difficultés linguistiques se concentrant d'abord sur l'écriture, puis sur l'intervention orale, puis sur la lecture), l'absence d'intérêt, puis le rapport avec les enseignants. Ainsi, pour toutes ces raisons, les étudiants étrangers ont besoin en moyenne de 150% de temps « théorique » (une fois et demi la durée prévue) pour achever un cycle universitaire (mais l'étude ne pouvait pas, par définition, prendre en compte les étudiants étrangers ayant « décroché » en cours de cursus).

En outre, si les représentants de l'échantillon fustigent assez généralement les équipements universitaires (avec néanmoins quelques exceptions géographiques d'importance), ils sont moins sévères en ce qui concerne la pédagogie et l'enseignement dispensé. Il est également à noter que le choix d'une université donnée joue souvent à ce niveau, en terme de satisfaction, et que tous espèrent voir se développer la dimension humaine, interpersonnelle, dynamique dans leurs relations avec leurs différents interlocuteurs.



Aspasia Nanaki, Présidente de l'association nantaise « Chercheurs étrangers en France »,

est une étudiante d'origine grecque, qui prépare une thèse sur la mobilité des étudiants, et a créé l'association « Autour du Monde ». Elle a livré un témoignage particulièrement illustré des difficultés initiales rencontrées par les étudiants étrangers à leur arrivée dans un établissement d'enseignement supérieur français, en soulignant pourtant



les différences de statuts qui peuvent améliorer ou aggraver la situation de chacun : nécessité ou non d'obtenir un titre de séjour, selon l'origine géographique ; différences de maîtrise de la langue française ; cadres variables de séjour (étudiants individuels, boursiers, Erasmus, etc.).

A ce titre, elle a notamment conseillé à ceux que de tels témoignages intéressaient de consulter les actes du colloque « *Etudier, chercher ailleurs* » organisé en 2003 à la Cité Internationale Universitaire de Paris.

Elle s'est ensuite particulièrement intéressée aux diverses spécificités méthodologiques françaises, plus ou moins informelles, que nul ne peut espérer maîtriser réellement avant de passer physiquement les portes de l'établissement d'accueil - ce qu'elle a qualifié de « *savoir-faire culturel, considéré comme acquis chez un étudiant étranger* », et à la barrière de la langue, présente concrètement à tous les niveaux (des sigles à la rédaction de la thèse en langue française, après trois ans à ne rédiger qu'en anglais, par exemple).

Ainsi, pour favoriser l'intégration d'un étudiant dans son environnement, et donc, par voie de conséquence, la performance universitaire de cet étudiant, deux mobilisations sont indispensables : celle de l'étudiant, bien entendu, mais aussi celle de l'institution universitaire. De fait persiste un décalage entre la volonté politique des instances dirigeantes de l'établissement (s'ouvrir à l'international) et les difficultés des équipes enseignantes. Ce décalage ne pourrait être résolu que « *si les Universités et les collectivités territoriales menaient une volonté politique commune sur le long terme sur un territoire (politique des sites). L'application d'une telle politique exige bien sûr des moyens humains et une bonne coordination des initiatives du tissu associatif existant.* »

Elle a enfin détaillé quelques initiatives, imaginaires ou d'ores et déjà mises en place à Nantes, qui seraient susceptibles d'améliorer la situation (parrainage par un étudiant français dès la sortie



de l'avion, réservation des logements sur Internet, personnel multilingue, centralisation accrue de type « guichet unique », « Kiosques Info », associations dédiées). Bonnes pratiques à recenser et à généraliser, à la fois pour améliorer l'intégration des étudiants étrangers... et pour améliorer l'image de la France à l'étranger !

Michèle Severs, vice-Présidente au CEVU à l'Université de Reims Champagne-Ardenne, a fait un bilan de l'accueil des étudiants étrangers à l'Université de Reims, en soulignant les différences d'intégration existant entre les étudiants des deux sexes : 21 600 étudiants dans cet établissement, dont 11,8% sont de nationalité étrangère. Depuis 4 ans, après une baisse générale des effectifs, ces derniers augmentent à nouveau grâce à une présence de plus en plus forte d'étudiants étrangers. Parmi ces étudiants étrangers, les deux tiers sont originaires d'Afrique (35% hors Maghreb, 30% Maghreb), 18% d'Asie et du Proche-Orient (dont 10% de Chinois), et 15% d'Europe. La majorité d'entre eux sont inscrits en Licence, mais le nombre de ceux inscrits en Mastère augmente fortement au fil des années. Avec la mise en place des CEF, le taux d'acceptation a légèrement augmenté, passant de 48% à 52%, tandis que le nombre de dossiers de demande chutait symétriquement - ce qui exige une réaction rapide. Enfin, Michèle Severs a fait une autre remarque, non plus limitée au cas des étudiants étrangers, mais tout de même très préoccupante : les campus universitaires ne sont plus des lieux de vie, seulement des endroits au sein desquels on vient chercher de la connaissance, en consommer parfois, mais ne présentant aucun espace de convivialité digne de ce nom. Il faut développer au plus vite des aménagements, pour redonner aux campus un caractère de lieu de vie, de rencontre, de partage et de solidarité.

Puis **Arnaud Carré, vice-Président étudiant au même CEVU,** s'est attelé à une présentation de la politique et des actions concrètes mises en place pour pallier à ce problème de la chute des demandes. De fait, la politique d'accueil des étudiants étrangers est soumise à deux impératifs contradictoires : limiter l'intégration des ressortissants de certains pays d'Afrique et d'Asie, tout en attirant des étudiants d'une certaine « valeur », originaires des mêmes pays, afin de former des « cadres de langue française ». Dans tous les cas, il existe un manque de communication clair concernant les lieux d'accueil et de travail, ainsi que de nombreux problèmes posés par un système administratif français très compliqué : obtention d'un compte en banque, paiements exigés en euros dès le premier jour, absence de traduction en anglais de la plupart des supports d'information, etc. Les instances de l'université



travaillent donc au jour le jour sur les structures administratives, mais aussi avec des associations et des étudiants, qui jouent à titre personnel le rôle de parrain pour accueillir les nouveaux arrivants... Toutes ces initiatives ont également permis de proposer, par exemple, des structures culturelles et des cours d'apprentissage de la langue française, par niveaux.

Le guichet unique a également

été mis en place, en partenariat avec tous les acteurs, dont des partenaires privés. Au niveau de la traduction des documents, il y a encore beaucoup de travail, mais les choses avancent chaque année un peu plus.

Evidemment, à ce niveau, tout est perfectible ; mais les choses s'arrangent peu à peu, tout en acquérant notamment une dimension plus humaine. De manière générale, il faut favoriser les convergences de services, de compétences existantes, plutôt que d'essayer de repartir de zéro. Financièrement, enfin, l'enveloppe allouée chaque année par l'Etat et les collectivités locales, en faveur des étudiants étrangers, doit faire l'objet d'une réflexion pour être, finalement, optimisée.

Au nom de la FAGE, Jérôme Malfaisan a souligné tout d'abord une situation concrète et alarmante, symptomatique des difficultés rencontrées par les étudiants pendant leur première année, voire même pendant leur premier semestre d'études en France : les dossiers d'admission étant à remplir et à rendre pour le mois de janvier, étudiés à partir de mars, puis les décisions prises à partir du mois de juin et signifiées pendant l'été, les étudiants disposent bien souvent d'un délai très bref pour s'informer et organiser tant leur voyage que leur installation. A son niveau, la FAGE tente donc de travailler au jour le jour avec des associations étudiantes ; elle incite les étudiants à se rendre ou à rejoindre ces mêmes associations ou les bureaux des élèves, afin de dynamiser le campus et d'améliorer concrètement l'intégration et la situation des étudiants étrangers.

Marie-Claude Munoz, chercheur au Centre de Recherches sur le Brésil Contemporain (CRBC-EHESS), a enfin apporté un éclairage quant à « *l'investissement linguistique des boursiers* » « sandwich



» *brésiliens* ». Pour cela, elle a d'abord brossé le contexte de la mobilité des étudiants brésiliens : forte augmentation, depuis les années 1960 et 1970, du nombre des étudiants brésiliens ayant fait des études doctorales et post-doctorales en Europe et aux Etats-Unis, du fait d'une modification de la politique universitaire brésilienne (agences de financement, accords de coopération, etc.). Ces étudiants s'orientent en premier lieu vers les Etats-Unis, en second lieu vers la France. Elle a ensuite défini le concept de « boursiers sandwich », du nom de la bourse du même nom, créée en 1987: « *il s'agit de doctorants,*

inscrits en thèse dans une université brésilienne, qui font un stage à l'étranger d'une durée de six mois à un an, en deuxième ou troisième année de thèse ». Ce type d'innovation institutionnelle contribue à la démocratisation de l'enseignement, via l'accès des classes moyennes brésiliennes à de tels cursus.

En 2005-2006, 2 200 étudiants brésiliens étaient inscrits en France, « *soit moins de 1% des étudiants étrangers* » : la moitié en troisième cycle, les femmes plutôt en Sciences Humaines et Sociales, Lettres et Arts, Droit et Science Politique, les hommes en Sciences Fondamentales et Appliquées et en Médecine.

Marie-Claude Munoz a ensuite décrit avec précision le « parcours linguistique » de ces étudiants, du Test obligatoire de connaissance du français (TCF) au Brésil au « *choc linguistique* » ressenti après l'arrivée en France, tant dans la vie quotidienne que dans le milieu académique. Suite à ce parcours difficile, les boursiers bénéficient bien souvent, dans leur avenir professionnel au pays, de ce nouvel atout : recrutement aux concours, post-doctorats et poursuite des relations avec leurs homologues français, notamment.

En conclusion, il apparaît que le développement d'une « *véritable politique de soutien linguistique, à l'arrivée, pour les étudiants qui viennent pour une courte durée* » permettrait de renforcer utilement ces relations académiques.

Les questions ont tourné autour de la pertinence de l'étude menée par Saeed Paivandi et Ridha Ennafaa, puis sur le pouvoir d'achat des étudiants étrangers en France, sur les initiatives concrètes d'accueil mises en place et sur les interlocuteurs. Des témoignages ont porté l'accent sur le sentiment de profonde solitude ressentie par les étudiants étrangers, surtout au début de leur séjour.



Conditions de vie

En matière de logement, de ressources, tous les étudiants étrangers ne sont pas logés à la même enseigne. Mais globalement, leurs difficultés sont plus grandes que pour les étudiants français. Comment s'en sortent-ils financièrement ? Quelles conséquences sur leurs études ? Et de quels outils de socialisation bénéficient-ils ? Quelles pratiques sociales et culturelles propres développent-ils, en France ?



Sandra Zilloniz, ingénieur d'études à l'OVE, a fait le point sur les sources dont l'OVE disposait pour étudier les conditions de vie, à savoir d'une part l'enquête *Conditions de Vie* de 2003, non spécifique à la population des étudiants étrangers, et d'autre part l'enquête spécifique menée en 2005. Dans chaque cas, ces enquêtes ont exploré trois thèmes : le logement, les ressources et les pratiques culturelles.

Dans l'enquête *Conditions de Vie* de 2003, les étudiants étrangers sont classés selon deux types : les Européens et les non-Européens, chaque groupe rassemblant autant d'étudiants en mobilité réelle (c'est à dire ayant obtenu un diplôme à l'étranger et dont les parents résident à l'étranger). En terme de logement, ces étudiants étrangers « *rencontrent plus de difficultés que les étudiants français pour trouver un logement* » (32% des Français déclarent éprouver des difficultés, contre 49% des Européens et 60% des non-Européens). Ils passent moins par les petites annonces et agences immobilières que par leur réseau amical ou relationnel et par le CROUS. Le plus souvent, ils vivent en logement individuel, seuls ou en couple (48% des Européens, 31% des non-Européens), en RU (respectivement 9% et 18%) ou selon une solution alternative (colocation, sous-location, foyer, etc. : respectivement 20% et 32%). Les moins bien logés sont, logiquement, les plus insatisfaits.

Sur la base de ces informations, on peut tirer plusieurs conclusions. Tout d'abord, les « *solutions envisagées* » varient d'un groupe à l'autre : réseaux familiaux pour les Africains, tous réseaux confondus pour les étudiants d'Europe de l'Est et du Moyen-Orient, CROUS pour ces derniers et les Africains, agences immobilières pour les Européens et petites annonces pour les Asiatiques.



En termes de ressources, la hiérarchie n'est pas la même entre étudiants nationaux et étrangers : activité rémunérée, aide monétaire des parents, bourses et allocations pour les Français ; versements familiaux, rémunérations d'activité, bourses et allocations pour les étrangers. Globalement, les Européens bénéficient plus souvent d'aides de la collectivité que les non-Européens. Et si les Français bénéficient de moindres revenus, les aides en nature et les aides indirectes sont leur lot, tandis que les étrangers font face à des dépenses personnelles plus élevées. La satisfaction de ces derniers s'en trouve, là encore, altérée. En outre, l'enquête de 2005 a permis de relever quelques autres spécificités : les étudiants étrangers combinent en majorité plusieurs sources de revenus. Plus finement encore, on a pu remarquer que si les étudiants originaires d'Asie et d'Union Européenne combinaient plus souvent des ressources non liées au travail salarié, ceux originaires d'Afrique et d'Europe de l'Est étaient surreprésentés dans le groupe de ceux ne subsistant que grâce aux revenus de leur travail salarié...

Enfin, au niveau des pratiques culturelles, l'enquête de 2003 a révélé que la lecture constituait « une pratique assez répandue chez les étudiants étrangers », même si celle-ci reste plus souvent directement liée aux études que pour les étudiants nationaux. En outre, les étudiants européens sortent plus souvent que les non-européens, fréquentent plus assidûment les équipements culturels et les loisirs (plus assidûment même que les Français). Et là encore, l'enquête plus spécifique de 2005 permet d'affiner ce tableau : les Américains et les Européens « sortent » plus fréquemment que les Africains, et beaucoup plus que les Asiatiques - ils sont également plus nombreux à montrer un fort attrait pour les sorties les plus reconnues socialement (théâtre, cinéma, expositions...)

Michaël Zemmour, élu UNEF au CNOUS, a commencé son intervention en soulignant le caractère très difficile, et de plus en plus difficile, de la situation des étudiants étrangers en France. Selon lui, deux facteurs ont aggravé la situation, ces dernières années : une politique administrative prônant l'immigration choisie, et la dégradation globale des conditions de vie des étudiants (logement, recours au travail salarié et à l'aide sociale notamment). Or les étudiants étrangers, dans le cadre de cette dégradation générale, se trouvent généralement en première ligne.

L'UNEF travaille donc en commun avec des associations d'étudiants étrangers pour mettre en lumière des situations mal connues et



« provoquer un rapport de forces des politiques publiques. »

En effet, la situation des 150 000 étudiants étrangers individuels (c'est à dire non pris en charge par leur famille, par des conventions, etc.) est généralement la plus précaire, et la plus mal connue. La seule aide qui peut leur être accordée est en effet l'Aide Unique d'Urgence, délivrée par les

CROUS : il vaut donc mieux provenir d'une famille aisée, si l'on souhaite étudier dans de bonnes conditions. Dans le cas contraire, ils sont souvent contraints de travailler en plus de leur travail universitaire (alors que le double du temps passé en cours devrait logiquement être consacré à étudier à son domicile), d'occuper un emploi déclaré ou non.

En terme de logement, tous les étudiants sont confrontés à de graves difficultés. Mais les étudiants étrangers se heurtent en plus, pour le parc privé, à des phénomènes de discrimination et à l'absence fréquente de garants sur le territoire, et pour le parc public aux carences de ce parc et à la dégradation des cités universitaires. Mais c'est avant tout la réglementation qui pose problème, et le fait que les étudiants nationaux et étrangers ne bénéficient pas du même statut : précarité sociale, précarité administrative, droits sociaux en berne... tous ces problèmes sont communs à l'ensemble des étudiants, mais évidemment aggravés dans le cas des étrangers, ce qui est indigne de l'université française.

En conclusion, il faut proposer des initiatives concrètes (ce sur quoi l'UNEF réfléchit) et envisager d'accueillir réellement les étudiants, plutôt que de les sélectionner...

Bernard Legrand, responsable de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche au Conseil régional de Champagne-Ardenne, a renforcé le propos d'ouverture de Jacques Meyer, en précisant tout d'abord qu'au niveau institutionnel, les régions ne peuvent adopter la même approche que les villes et communautés d'agglomérations (équipements sportifs, par exemple) et que les départements (qui bénéficient d'une forte compétence en matière sociale). La région s'occupe de la politique économique, de la formation et de l'aménagement du territoire - elles veillent avant tout, aussi, à renforcer le rayonnement des établissements.

Sous quelles formes la Région s'intéresse-t-elle particulièrement aux étudiants étrangers ? Selon trois dispositifs, recouvrant



chacun des effectifs très modestes (d'une dizaine à une quarantaine d'individus chacun) : en subventionnant la venue d'étudiants étrangers dans les Mastères et les cycles d'ingénieurs ; en lançant des allocations doctorales en partenariat avec les universités d'origine ; et en collaborant en tant qu'institution avec d'autres régions de pays étrangers (au Bénin, Togo, Maroc, en Russie, Hongrie, Slovaquie, etc.).

Et quelles sont les mesures d'aide à la vie étudiante conçues comme n'étant pas discriminées par des critères de nationalité ? De telles mesures se développent, et se sont notamment étoffées depuis deux ans. Elles sont directement liées aux charges de la vie courante : aides pour le logement (cautionnement, en particulier - partenariat financier avec une banque, qui se porte caution, propose des prêts à zéro pour cent ; associations et individus autres se portant là aussi garants) et aides pour la scolarité (mesures pour l'acquisition d'ordinateurs portables, aide à l'abonnement aux transports en commun). Dans tous ces domaines, aucune discrimination en terme d'origine géographique n'intervient.

Cependant, la situation présente encore, aujourd'hui, un visage très confus : le paysage institutionnel est compliqué, avec plusieurs acteurs aux compétences mal délimitées, et au final une très faible cohérence de l'ensemble.

Quelles recettes sont envisageables, pour sortir de cette situation ? D'une part, multiplier les accords entre une région française et une région étrangère données (voire entre deux universités, l'une française, l'autre étrangère). D'autre part, multiplier les approches de réseau entre les différents acteurs, pour qu'un maximum d'étudiants étrangers puissent s'inscrire dans ce réseau.





Sunmi Kim, chargée de cours à l'Université Paris-VIII, a enfin apporté un éclairage remarquablement sensible sur la situation des étudiantes asiatiques en France. En 2005, 14 143 étudiants chinois, 1 840 étudiants coréens et 1 643 étudiants japonais étaient inscrits en France, dans un établissement d'enseignement supérieur. Pour son étude, Sunmi Kim envisage les conditions de vie des étudiantes asiatiques selon trois niveaux (conditions matérielles, psychologiques et socio-culturelles), afin d'examiner « *l'émergence difficile de l'autonomie et de l'autorisation des étudiantes asiatiques en France.* »

Concernant les conditions matérielles, elle a relevé une légère différence entre les étudiantes coréennes et japonaises de son échantillon (les premières sont plus souvent mariées, plus souvent aides familiales que boursières, et plus âgées en moyenne que les secondes). Au niveau des conditions psychologiques et socio-culturelles de départ, elle a relevé des difficultés initiales dues au décalage avec la culture d'origine : l'enseignement confucéen mise plutôt sur le pragmatisme, l'étude de cas et de pratiques plutôt que sur la théorie ; la frontière linguistique est particulièrement difficile à franchir, d'où une inhibition à l'oral et la nécessité d'une relecture permanente, par autrui, à l'écrit. La position de la femme en Asie est également liée à plusieurs habitus qui restent solidement ancrés : piété filiale chez la femme, qui doit devenir « *mère avisée et bonne épouse* » ; grande valeur de l'équilibre entre parole et silence ; sacrifice de l'individu au profit du groupe et de la famille ; importance, enfin, du regard de l'autre.

Sur ces bases, Sunmi Kim a relevé trois modes de distance socio-culturelle à l'oeuvre, après l'arrivée en France : la majorité des étudiantes restent enfermées dans leur milieu d'origine ; d'autres s'intéressent à la culture française tout en restant centrées sur leur culture ; une minorité, enfin, s'oriente vers une intégration, un « *métissage créateur* ». Or ces comportements sur place induisent bien souvent les projets d'avenir : la plupart des étudiantes (celles des deux premiers groupes) retournent au pays à la fin de leur cursus à l'étranger - même si elles relativisent parfois, ensuite, l'autorité confucéenne. Seules les étudiantes du troisième groupe décident parfois de s'insérer dans la société française, pressentant la difficulté d'un retour après cette « *transformation* » culturelle.

Dans tous les cas, quand ce processus d'acculturation, d'autonomie intervient, il passe systématiquement par une rupture, en général douloureuse, au cours de laquelle le sentiment de solitude et l'angoisse de perdre son noyau identitaire initial joue à plein. Par cet exemple particulier, portant sur un groupe en décalage très net avec la culture française, on a pu d'autant mieux prendre la

mesure des processus psychologiques et socio-culturels à l'oeuvre, autorisant ou non, à moyen terme, un processus d'acculturation, et à plus long terme une intégration provisoire ou définitive au sein de la société française.



Sur ce sujet particulièrement problématique des conditions de vie des étudiants étrangers en France, les questions ont été multiples, les témoignages évocateurs et les intervenants nombreux et parfois polémiques. Les sujets dont il a été le plus question ont été le décalage entre la détérioration des Cités Universitaires et la hausse des loyers, les difficultés liées au

règlement de la caution, la nécessité d'un recensement concret des moyens mis à la disposition de chacun et des nouveaux champs d'action à investir.

Il a été aussi question, via l'association EVE, de la nécessité de fournir non seulement des moyens matériels, mais aussi un encadrement culturel, associatif, social, pour les étudiants étrangers souvent isolés.

L'adjoint au maire, Cédric Chevalier, a quant à lui dénoncé les blocages de toutes natures liés au fait que les rôles n'étaient pas clairement répartis entre chacun des acteurs. Il a notamment parlé de la fameuse visite médicale obligatoire, des absurdités de certaines exigences administratives et financières liées au séjour en France, et du rôle que doit mieux jouer l'OMI (Office des Migrations Internationales) dans la rationalisation et l'homogénéisation des règles. Les étudiants étrangers apportant une richesse culturelle tout en devenant des consommateurs sur le territoire français, il faut les choyer, au lieu de leur imposer des situations absurdes et scandaleuses comme le délai d'obtention d'un titre de séjour ou celui précédant la visite médicale obligatoire.

Les intervenants, à la suite de ces questions, ont déclaré qu'il fallait considérer les étudiants étrangers comme des étudiants plutôt que comme des étrangers, les associations comme des partenaires à part entière, et les meilleures initiatives locales comme des exemples à généraliser.



Projets d'avenir

Les études récentes dénotent un attachement réel des étudiants et chercheurs étrangers à leur pays d'accueil, ce qui influe sur leurs trajectoires de vie. De fait, chaque pays d'accueil tend à favoriser son attractivité vis-à-vis des plus qualifiés, à les "capturer" à long terme, d'autant plus que l'acculturation et le manque de moyens alloués à la recherche dans leur pays d'origine contraignent de nombreux chercheurs à choisir entre s'installer en France et rentrer. Quelles conséquences sur les projets d'avenir, sur les velléités de retour ?



Ridha Ennafaa, maître de conférences et chercheur au Centre de recherches sur l'enseignement supérieur (CRES) à Paris-VIII, a introduit la séance en présentant à son tour les résultats de l'enquête de 2005, se focalisant cette fois-ci sur les projets d'avenir (après la fin des études en France, donc) des étudiants étrangers interrogés. Que vont faire les étudiants après leur

passage en France ? Il a également recentré son intervention, au vu des nombreuses questions posées par les étudiants africains dans la salle, en décidant de livrer plus de chiffres et de mieux détailler la méthodologie suivie. Néanmoins, il a tenu à rappeler qu'une enquête de cette ampleur vise avant tout à caractériser les grandes tendances, à parler de ce qui unit les gens : il est donc tout à fait naturel que chaque individu ne parvienne pas à s'identifier totalement au modèle commun qui ressort de l'étude.

Trois phénomènes parallèles sont à l'oeuvre, sur le sujet : la politique attractive des « pays développés », l'internationalisation des études supérieures et la mise en place de politiques nationales, dans les pays de l'OCDE, pour une immigration ciblée des compétences. En conséquence, sur les trois dernières années, on a pu constater que plus de 30 000 Africains titulaires d'un doctorat travaillent en dehors de leur continent, selon l'Unesco, et que plus d'un million d'Africains titulaires d'un diplôme supérieur travaillent dans les pays de l'OCDE. Autre conséquence, presque absurde : puisque les spécialistes locaux manquent, du fait de cet exode, on fait venir chaque année des dizaines de milliers d'experts étrangers, pour mener à bien les projets du continent africain !



Les résultats de l'enquête portent sur trois dimensions : le degré de satisfaction quant aux études faites en France, le degré de réussite quant au projet initial, et le devenir après les études, à proprement parler. De manière générale, on constate que les réponses « assez satisfait » et « très satisfait » dominent, au sein de l'échantillon. Concernant le projet initial (60% des étudiants venaient compléter leurs études, 29% les commencer, 10% changer de filière), 43% des étudiants interrogés ont estimé l'avoir réalisé, 51% l'ont réajusté en cours de scolarité et 6% l'ont abandonné.



A la question « Que pensez-vous faire après vos études ? », 36% disent ne pas le savoir encore, plus d'un tiers (36%) ne pensent pas rentrer (25,5% pensent rester en France, et 9,5% souhaitent aller dans un autre pays). Enfin, seulement 29% envisagent de retourner au pays. Deux chiffres sont surprenants : le faible taux de retour d'une part, et la proportion élevée des étudiants indécis. Ces données montrent clairement que les étudiants étrangers traversent un moment d'incertitude qui pèse lourdement sur leur projet. Ces réponses varient considérablement selon les régions. En croisant ces différentes données, les auteurs sont parvenus à caractériser plusieurs groupes multi-critères, plus ou moins homogènes, composant de grandes familles d'étudiants : les étudiants A (assez satisfaits, ayant commencé leurs études en France, en Sciences Eco, Droit et Gestion notamment), B (peu satisfaits ou mécontents, ils viennent souvent d'Afrique subsaharienne, commençaient aussi leurs études, ont modifié leur projet initial en Sciences Humaines et Sociales, etc.) et C (regroupant la majorité des Maghrébins) se situent sur une même branche. Les étudiants D (très satisfaits, originaires de l'Union Européenne, venus compléter leurs études avec succès) et E (assez satisfaits, issus des Etats-Unis, du Proche-Orient ou du Maghreb, venus faire un doctorat ou un Mastère en Sciences et Techniques) se rattachent quand à elles à une autre branche. Mais bien entendu, d'autres facteurs jouent un rôle : on peut par exemple avoir réussi ses études et se déclarer très mécontent de l'environnement de travail, ou l'inverse. En outre, les plus satisfaits visaient presque toujours à faire de la recherche, les moins satisfaits à obtenir un diplôme et les « *assez satisfaits* », groupe majoritaire, souhaitaient découvrir un nouveau pays et recevoir une formation de qualité.



Ridha Ennafaa a ensuite détaillé la méthode et les résultats de l'enquête sur ce point précis, ainsi que le constat selon lequel les projets d'avenir répondaient majoritairement à des stratégies complexes, différenciées selon

les origines géographiques - stratégies qui pouvaient également évoluer en cours de cursus français, selon les événements biographiques, rencontres, évolutions de statut, opportunités, etc.

Etienne Gérard, chargé de recherches à l'Institut de recherche pour le développement (IRD), a quant à lui focalisé son intervention sur le cas des étudiants marocains en France.

Cette population, population étudiante étrangère la plus importante depuis 1998, diminue cependant depuis 2003, tout en conservant sa première place. Plus généralement, un étudiant marocain sur dix va étudier dans un pays étranger, au cours de sa scolarité - la France représentant alors la première destination. Cette forte émigration résulte de plusieurs facteurs : inexistence de formations de haut niveau dans plusieurs filières, manque de débouchés sur le marché de l'emploi, chômage massif des jeunes diplômés, exigences accrues de la part des employeurs.

Mais puisque tel était le sujet de cette séance plénière, Etienne Gérard s'est intéressé au cas des étudiants migrants rentrant au pays après leur voyage d'études : pourquoi rentrent-ils ? Et dans ce cas, quelle est leur trajectoire, ensuite ? Pour cela, il aborde en premier lieu les intentions et déclarations des étudiants eux-mêmes : au départ, un dixième d'entre eux déclaraient vouloir rester, un tiers environ vouloir rentrer, et une majorité se déclarait indécise (l'indécision étant plus généralisée chez les hommes que chez les femmes).

Pourquoi cette indétermination ? D'abord parce qu'il est rare qu'un étudiant, quel qu'il soit, se projette « *au-delà du cursus dans lequel [il] est engagé.* » Ensuite parce que dans ce cas particulier, la migration pour études est ressentie comme un simple passage - non une fin en soi. Mais les situations respectives de la vie en France et au Maroc, pour un étudiant marocain, présentent toutes deux également des avantages et des inconvénients indéniables, qui ne facilitent pas la prise de décision définitive : démocratie et meilleures perspectives d'emploi, mais aussi racisme et inégalités, d'un côté ; famille, environnement familial, ainsi que limitation de la liberté individuelle et faibles perspectives d'avenir, de l'autre. Dans ces conditions, « *la solution la plus souvent envisagée est hybride* » : on espère finir ses études et



acquérir une première expérience professionnelle en France, puis revenir au pays.

Mais quelles sont les trajectoires de ceux qui rentrent au Maroc après avoir étudié en France ? Ceux-là justifient ce choix selon plusieurs critères : attachement au pays, à la famille, meilleures perspectives d'avenir, moindre racisme, marché de l'emploi moins instable et conditions d'installation en France trop drastiques.

Pourtant, les trajectoires divergent selon le milieu social d'origine : les « *héritiers* » (familles aisées, parents cultivés) bénéficient d'une voie toute tracée ; les « *pionniers* » (premiers de leur famille à accéder aux études supérieures, de milieu moins aisé, même s'ils disposent souvent de réseaux en France) et les « *pionniers d'avant-garde* » (aucun réseau, faibles ressources) vivent en général leur expérience française de manière plus précaire - même si cela ne les empêche pas, parfois, de réussir leurs études.

Pour ceux qui sont rentrés, le marché du travail est plus ouvert au Maroc qu'il ne l'aurait été en France - d'autant plus que leurs diplômes français, valorisés, leur sont en général utiles pour entrer dans une structure ou créer leur entreprise. Pourtant, certaines restrictions sur le marché du travail donnent souvent au capital social initial un rôle prépondérant quant à l'embauche, au détriment des diplômes et études.

Trois profils de trajectoires se dégagent de cette situation : celui des lauréats de grandes écoles, les plus privilégiés (auxquels certains postes décisionnels sont quasiment réservés) ; celui des lauréats de cycles courts ou de diplômes universitaires (qui sont moins favorisés que les premiers, mais plus que les détenteurs exclusifs de diplômes marocains) ; enfin, celui de ceux qui se lancent dans l'entrepreneuriat, dans les services, ou se retrouvent rapidement au chômage après leur retour (et qui ne parviennent donc pas à valoriser leurs études en France).

Quoi qu'il en soit, en dehors des filières les plus prestigieuses, les titulaires de diplômes « professionnels » et les ingénieurs, ont plus de chances de suivre une trajectoire ascendante que les ressortissants de formations généralistes et universitaires.

En conclusion, la France vise de plus en plus à attirer les héritiers et à fermer ses portes aux pionniers, tandis que le Maroc, pour d'autres raisons, suit une logique similaire, en envoyant ses héritiers en France et en fournissant aux autres de meilleurs filières de formation, au pays.



Serge Slama, maître de conférences à l'Université d'Evry-Val d'Essonne, a ensuite pris la parole pour aborder la question du statut des étrangers en France.

En l'espace de vingt ans, à ce titre, on est passé d'un statut d'étudiant étranger adapté aux pionniers africains à une vision idéalisée, celle de l'immigration choisie... choisie par la France, par les ministères de l'Intérieur et des Affaires Etrangères français, bien évidemment.

Serge Slama a travaillé la question des étudiants étrangers, d'abord dans le cadre universitaire, puis sur un plan plus politique, en travaillant pour le GISTI ou le Réseau Université Sans Frontière. A ce titre, il a soulevé la question suivante : comment va évoluer, à l'avenir, le statut des étudiants étrangers ? En effet, ce statut détermine l'avenir de cette population. Or il existe de nombreux exemples, dans le passé plus ou moins récent, de mise en place d'un contrôle de cette population - il n'y a rien de nouveau, à ce niveau, dans la situation actuelle.

Les inflexions dans le sens d'une limitation de la venue d'étudiants étrangers sur le territoire français ont commencé dès les années 80, puis plus nettement encore avec la loi Pasqua. Ensuite,



à la toute fin des années 1990, avec le rapport Weil et la loi Chevènement, un nouveau cap a été franchi, puisqu'on ne voulait plus limiter cet afflux, mais plutôt sélectionner les étudiants bienvenus ou non. Cependant, la loi exigeait des autorités qu'elles motivent le refus de visas aux étudiants, ce qui a entraîné une forte augmentation du nombre d'étudiants étrangers (le « blocage » arbitraire des dossiers étant rendu moins facile). D'ailleurs, la seule réelle modification

apportée par la loi Sarkozy 2003 consiste en une annulation de cette obligation de motiver le refus - c'est un signe.

Aujourd'hui, l'argument de la fraude étant couramment utilisé pour masquer un filtrage plus systématique des entrées, et les préfectures délocalisées introduisant plus d'opacité dans le système, toutes les conditions sont réunies pour que le filtrage en amont des dossiers se généralise. Même les CEF répondent à une vision stratégique de l'Etat, puisqu'ils sont amenés à devenir de nouveaux outils de contrôle - pourtant, l'initiative était positive, au départ.

Ensuite, après l'arrivée, certains étudiants sont choyés, logés, aidés dans leurs démarches administratives - d'autres abandonnés à leur solitude. Il en va de même de la carte de séjour plurian-



nuelle (réservée aux seuls étudiants préparant une formation visant un diplôme au moins égal au Mastère) ou de la législation à l'égard du temps de travail (qui inclut la période estivale dans le décompte des heures, ce qui empêche nombre d'étudiants d'augmenter leurs ressources, du moins légalement), sans parler du problème des cautions, de la visite médicale obligatoire,

etc.

A tous les niveaux, les dispositifs administratifs mis en place veillent à compliquer la situation des étudiants étrangers les moins « choisis » : il faut le savoir, et agir en conséquence.

Robi Morder, président du GERME, a conclu la séance en présentant tout d'abord les activités du GERME, puis en replaçant l'action associative et syndicale des étudiants étrangers en France dans sa perspective historique : en 1905, 200 étudiants vietnamiens (donc français, à l'époque) émigrent au Japon pour des raisons politiques - ils sont ensuite expulsés, sous la pression diplomatique de la France. Ce fait historique marque le premier cas net de départ/retour d'étudiants étrangers lié à des raisons politico-économiques.

Des cas similaires, de plus en plus encadrés, se sont ensuite reproduits tout au long du siècle, pour des raisons là encore politiques ou économiques... jusqu'aux migrations actuelles d'étudiants africains, symptomatiques d'une tendance similaire.

La question de la perspective du retour ou du choix de rester en France induit également le degré de mobilisation des étudiants étrangers au sein des associations (communautaires ou non) qui existent sur le sol français - et donc le degré d'intégration via cette mobilisation. Ces dimensions de la mobilisation associative, syndicale, politique, et de la représentation des étrangers dans les structures étudiantes, constituent autant de sujet d'études à envisager également.

Stratégies de contournement, réseaux en place ou non au pays, difficultés et décalages rencontrés au moment du retour, modification du projet de départ au fur et à mesure : toutes ces questions ont également fait l'objet de débats et d'approfondissements avec la salle.



Conclusion



Lors de la séance de clôture, **Guillaume Houzel** s'est adressé à l'assistance pour revenir sur la nécessité ressentie par l'OVE de lancer l'enquête spécifique sur les étudiants étrangers, dans la mesure où peu d'études étaient consacrées jusqu'ici exclusivement à ce sujet.

Les étudiants étrangers constituent une population qui évolue, en termes de taille, d'origines et de profils, tout en représentant un poids considérable à certains niveaux (le doctorat par exemple) et dans certaines matières (les Sciences notamment). De fait, cette population intéresse donc de très nombreux acteurs : les étudiants eux-mêmes, la communauté universitaire, les collectivités locales, les diverses agences nationales ou ministères, les états étrangers, etc. Et elle intéresse tous ces acteurs pour des raisons différentes, que sont tantôt la diplomatie, tantôt le développement économique ou scientifique.

Qui plus est, les récentes innovations dans ce domaine ont donné lieu à des signes contradictoires : on se félicite de l'augmentation du nombre d'étudiants étrangers, tout en instaurant les CEF comme filtres supplémentaires ; on réaffirme l'exigence scientifique tout en suivant les directives du ministère des Affaires Etrangères ou de l'Intérieur ; on souhaite diversifier la provenance géographique des nouveaux arrivants au-delà de la sphère exclusivement francophone, tout en durcissant les tests de français.

Pourtant, la tendance générale semble être à l'amélioration : développement des guichets uniques et meilleure prise en charge, relance de la construction de logements étudiants, meilleur sentiment des étudiants étrangers vis-à-vis de leur accueil en France, insertion de ces questionnements dans une réflexion plus générale à l'égard de la vie de tous les étudiants, etc. Ainsi, dans l'enquête de l'OVE, plusieurs résultats encourageant ont été mis en lumière : 80% des étudiants étrangers sélectionnant la France en premier choix, tout en affirmant être très intéressés par la culture française ; le même pourcentage satisfait ou très satisfait du déroulement de ses études ; une acclimatation académique et linguistique rapide ; et enfin, l'expression d'un fort désir de mobilité, quelle que soit la région d'origine.

Les problèmes les plus souvent relevés par les étudiants sont la pénibilité des démarches administratives, les difficultés économiques (restrictions financières, moindre accès à l'emploi) et le problème posé par les stages.



Ce colloque a en outre permis de tirer plusieurs leçons, selon les acteurs concernés :

- pour l'OVE, poursuivre ses études et analyser l'évolution de la situation,
- pour les responsables associatifs ou syndicaux étudiants, communiquer, échanger avec les différentes personnes et institutions concernées,
- pour les responsables institutionnels, mener de réelles concertations pour mieux coopérer entre les différentes structures, et s'inspirer de l'exemple de nombreuses associations qui travaillent déjà sur ces questions,
- pour l'ensemble de la collectivité, définir clairement ses objectifs et répondre à la question : que veut la France universitaire ?

Tout au long du colloque, la richesse des échanges avec la salle et l'implication personnelle de chaque intervenant, de chaque participant, aussi bien au sein qu'en marge de leurs exposés respectifs, ont prouvé que ce champ d'études méritait qu'on s'y intéresse et qu'on l'interroge profondément.

A l'approche des élections présidentielles et législatives de 2007, toutes ces questions doivent être posées et, mieux encore, trouver des réponses. En effet, si les outils les plus efficaces sont d'ores et déjà connus, il s'agit, démocratiquement, de déterminer ce que l'on veut. Et, dans tous les cas, dépasser l'ère du soupçon qui caractérise trop souvent la relation de la France aux étrangers présents sur son territoire.

Guillaume Houzel a clôturé les débats en remerciant :

- tous les participants, représentants étrangers, étudiants, chercheurs, associations, représentants des universités, des laboratoires de recherche, des collectivités locales, du CROUS, du CNOUS, des mutuelles et des syndicats étudiants, de l'Etat ;
- la Reims Management School, pour avoir accueilli le colloque en ses murs ;
- les partenaires : l'Association des Régions de France, la Région Champagne-Ardenne, la Ville de Reims et la Mission CAARME.
- Animafac, et toutes les associations d'étudiants étrangers ayant accepté de se déplacer à Reims pour assister au colloque et proposer des animations ;
- tous les intervenants, et parmi eux les deux responsables de l'enquête, Saeed Paivandi et Ridha Ennafaa ;
- ainsi que les organisateurs "exécutifs" du colloque, Audrey Lalandre pour l'OVE, Philippe Campinchi et François Perrin pour PCC.



En marge de ces débats, tous les participants avaient été conviés par la Ville de Reims, jeudi soir, à un vin d'honneur organisé en les salons de réception de l'Hôtel de Ville.



Le lendemain, après la pause-déjeuner, des étudiants africains ont présenté un spectacle de théâtre et percussions, portant sur le thème de l'exclusion.





Participants et personnes inscrites au colloque :

AGENET Caroline (Université Paris 5) - ANNE Abdoul (ASEST) - AOUDJEHANE Kamel - Monsieur BA (AREA) - BAH Amadou (ANG Le Havre) - BALDE Mamadou (ARUR) - BAMBA Sidiki (Africapac) - BASSET Marine (PCC) - BEAUVALET Annie (CROUS de Reims) - BENAROUS Nagat (OVE) - BENCHENEB Ali (Académie de Reims) - BERLET Aurélie (ANIMAFAC) - BERNAUDAT Karine (CROUS de Reims) - BERTHILLIER Damien (LMDE BEZY) - Marielle BEZY (EURO-FIL) - BIBOLLET Stéphanie (Autour du monde) - BILLON Sylvie (Grenoble Universités) - BOCABEILLE Mathias (PCC) - BOISTAY Corinne (CROUS de Versailles) - BONTEMPS Françoise (CNOUS) - BRETTE Marie-Odile (CROUS de Strasbourg) - CAMPINCHI Philippe (PCC) - CARBONNIER Annick (Université de Picardie) - CARDAILLAC-ANDRE Virginie (Université de Marne-la-Vallée) - CARRE Arnaud (Université de Reims) - CARREY-CONTE Fanélie (LMDE) - CHABAANE Souheil (Students in Aix) - CHAMBON Fabrice (LMDE) - CHAPERON Jean-Louis (Groupe ESC Troyes) - CHARIGNON Philippe (AMUE) - CHEVALIER Cédric (Mairie de Reims) - CHOINIÈRE Claudine (CROUS de Créteil) - COHEN Elie (Conseil national pour le développement de la mobilité internationale des étudiants) - CONUAU Véronique (EHESS) - D'ALESSANDRO François (ETUDES ACTIONS) - DAHAK Yacine - DANG Minh Tuan (Université Paris 7) - DAOUD Naël (Association Méli Mélo) - DARCHY KOECHLIN Brigitte (OSC Sciences Po) - DECQ Caroline (CROUS de Reims) - DEFORGE Marianna (Université Paris 12) - DEJOUX Hélène (Université de Limoges) - DELDREVE Valérie (Université de Lille-1) - DELESQUE Nicolas (AFEV) - DIEU Benoît (CROUS) - DOMERGUE Jean-Paul (Sup Conseil) - DONET Ludovic (Université Paris 7) - DUBOIS Thomas (INED/EHESS) - DUCLOS Virginie (Université Paris 5) - DUFRESNE Xavier (ACAU) - EHRSAM Denis (CPU) - EL KHADIRI Ahmed (ANIMAFAC) - ELHADJ BOUKAR Omar (Association des étudiants nigériens de Nancy) - ENNAFAA Ridha (Université Paris 8) - EXPERT Rose-Mary (Université de Toulouse-2 Le Mirail) - Monsieur FAL (AREAL) - FARRAH Arrhe (Africapac) - FORTIER Bénédicte (Université de Bourgogne) - FRITZ Marie-Christine (CROUS de Besançon) - GAUQUELIN Maud (EHESS) - GERARD Etienne (IRD) - HALOUANI Rachid (Observatoire Tunisie) - HOUNDJO Franck-Eric (Université Paris 8) - HOUZEL Guillaume (OVE) - INVERNON Alain (ECHANGES) - JI Marie (Université Paris 7) - KAHN Juliette (Espace Vie Etudiante) - KILANI Katarina (Université de Picardie Jules Verne) - KIM Sunmi (Université Paris 8) - KUNIAN Florence (CIDEM) - LAFLANDRE Audrey (OVE) - LAKJAA Karim (Reims Metropole) - LEDIT Edouard (Ville de Troyes) - LEFEVRE Catherine (PCC) - LEGOIS Jean-Philippe (Mission CAARME) - LEGRAND Bernard (Région Champagne-Ardenne) - LEJEUNE Marie-Claire (Université Paris 3) - LENCLOS Claire (Université Paris 12) - LIOGER Richard (Université de Metz) - LOSADA Mariana (Sciences Po Paris) - LUNA PORRAS Alvaro (COLCREA - Associations d'Etudiants et Créateurs Colombiens en France) - MACKPAYEN Jean-Christophe (ESC Reims) - MAILLY Jocelyn (Sous-préfecture de Reims) - MALFAISAN Jérôme (FAGE) - MALGAT Michele (Université de Limoges) - MAMAN SANOUSSI Abdoul Nasser - MANSARE Nakadé (UESCAS) - MANZANO Marie (Université de Marne-la-Vallée) - MARTANE Marion (ANIMAFAC) - MAURICE Sébastien (UNEF Reims) - MBENGUE Moustapha (ASEST) - MEDJAHED Bendida (Ecole Centrale de Nantes) - MEYER Jacques (Région Champagne Ardenne) - MEYRUEIX Sylviane (CROUS de Créteil) - MISTRAL Philippe (ECHANGES) - MONCHABLON Alain (Mission CAARME) - MORDER Robi (GERME) - Monsieur MOYENGA (ANIMAFAC) - MUNOZ Marie-Claude (EHESS) - NANAKI Aspasia (Chercheurs Etrangers à Nantes) - NEHAMA Charles (Sup de Co Reims) - NGOUNOU Ingrid (Camer-campus) - OUEDRAOGO Adelphe - OUEDRAOGO Marie-Thérèse (Université de Marne-la-Vallée) - OUESLATI Brahim (Observatoire Tunisie) - PACHOPOULOU Sophia (Université de Nantes) - PAIVANDI Saeed (Université Paris 8) - PAULHAN Jean-Kely (Edufrance) - PEREYRE Jimena (Université Paris 5) - PERIQUET Sylvie (CROUS de Reims) - PERRIN François (PCC) - PINTO Fabio (Université Paris 8) - RENARD Laurent (Ville de Lyon) - RIPP Valentin (UNEF) - ROBERT Michel (ESSTIN) - ROLLAND DIAMOND Caroline (GERME) - ROUMEGAS Jean-Paul (CNOUS) - SAIHA Myriam (Sup de Co Reims) - SAYAGH Bernard (Université de Rouen) - SENEPART Grégory (CROUS de Reims) - SERAOUI Marie-Annick (EUROPOLE) - SEVERS Michèle (CEVU - Université de Reims) - SLAMA Serge (Université Evry-Val d'Essonne) - STEPHAN Véronique (CIUP) - STREF Marie-Hélène (SIUMPPS) - SZEWCYK Cindy (CROUS de Reims) - TCHEKED Eugénie (Université de Reims) - TERRO Khodor (Association Méli Mélo) - TRAORE Moussa (Le monde des cultures) - TRAORE Amadou (Espace Etudiants Rouennais) - VASSEUR Alexandre (URCA) - VAUTRAIN Françoise (Université de Rouen) - VIERA Vanessa (UDEES) - VOURC'H Ronan (OVE) - VUAILLAT Kévin (Sup de Co Reims) - WEBER Patrick - WEBER Thiébaud (FAGE) - YAHOUDEDOU Modeste-Ange (CROUS de Nancy C.V.A. Service Formation) - YODA P. Arsène (CERDI-UDA-CNRS) - ZEMMOUR Michaël (UNEF) - ZILLONIZ Sandra (OVE).

Ainsi que les représentants des associations : Africapac - ANIMAFAC - ARUR - Association des Etudiants Burkinabés de France - Associations des Etudiants Camerounais - Association des Etudiants Congolais - Association des Etudiants Maliens - Association des Etudiants Moldaves - Association des Etudiants Tamouls de France - ATE Caraïbes AP - CIJP - COLCREA - ECHANGES - Entr'apprendre - Etudiants Musulmans de France - Form'action - IUA - La Sorbonne Georgie - UDEES - UESCAS - VISEO.

